

Appel d'offres Création de support et formation



**Module : « Comment organiser la
dépose de matériaux en vue du
réemploi dans un chantier de curage/
démolition ? »** à destination des
entreprises de curage/ démolition

Lots 3A à 3F

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION VALOBAT	3
II.	ENJEUX DE LA DEMANDE	3
III.	ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ	4
1.	Les objectifs de la formation.	4
2.	Axes d'intervention souhaités.	5
IV.	ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES	7
1.	Enjeux et publics visés	7
2.	Prestations attendues	7
3.	Allotissement	8
4.	Modalités de formation et planification	9
5.	Modalités de prise en charge financière par Valobat	9
6.	Support de formation	10
7.	Réunions au cours du marché	10
8.	Evaluation des acquis des stagiaires	10
9.	Preuve de la réalisation de la prestation et retour qualitatif des stagiaires	11

Formation Déconstruction Sélective

I. Présentation Valobat.

Le secteur du bâtiment représente environ 42 Mt/an de déchets, soit l'équivalent de la quantité totale de déchets produits annuellement par les ménages en France. Ils se composent à 75 % de déchets inertes (environ 30 millions de tonnes), 23 % de déchets non dangereux non inertes (environ 10 Mt) et 2 % de déchets dangereux (amiante notamment).

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) a prévu la mise en place d'une filière REP pour assurer la gestion des déchets qui en sont issus, dans le but de :

- Réduire les dépôts sauvages en améliorant la collecte par la reprise sans frais des déchets, la densification du maillage des points de collecte, et l'amélioration de la traçabilité ;
- Prévenir la saturation des centres d'enfouissement par le développement du recyclage matière ainsi que du réemploi et de la réutilisation.

Dans ce contexte, Valobat a été agréé par les pouvoirs publics en septembre 2022 pour les deux catégories de PMCB suivantes :

- Sur la **catégorie 1°** : Produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse d'inertes ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre
- Sur la **catégorie 2** : Autres produits et matériaux de construction

II. Enjeux de la demande.

Opérationnelle depuis 2023, la filière se déploie auprès des différents canaux de reprise. Parmi ses missions, VALOBAT œuvre pour une meilleure connaissance et compréhension des enjeux du réemploi.

Les produits et matériaux utilisés pour la construction qui arrivent en fin de vie deviennent des déchets pour une bonne partie. Le souhait est d'en faire des ressources pour les acteurs du bâtiment.

S'ils sont convenablement déposés, triés et collectés, ces déchets peuvent être reconditionnés et se transformer en matériaux réutilisables. Ces matériaux peuvent alors réintégrer le marché et être une nouvelle fois utilisés dans un processus de construction ou de rénovation par exemple.

Les produits et matériaux restent ainsi en circuit fermé – à l'échelle nationale, voire locale – et les bénéfices sont nombreux :

- Améliorer la gestion des ressources et en limiter le gaspillage,
- Augmenter l'efficacité tout au long du cycle de vie des produits (conception, production, consommation, fin de vie)

- Et créer de la valeur sur nos territoires aux niveaux industriel, économique, social et environnemental

L'enjeu de ce besoin de formation sur le réemploi est de permettre l'évolution du secteur du bâtiment afin que les matériaux soient en priorité réemployés plutôt que recyclés voire éliminés.

A ce titre, la qualité de la déconstruction est essentielle afin de préserver la ressource pour une réutilisation future. Cette déconstruction sélective nécessite une nouvelle organisation à appréhender par les entreprises afin de rendre ce système viable.

La filière PMCB se déployant, l'année 2024 sera une année d'expérimentation notamment sur les modules de formation. Cet appel d'offres ne concerne donc que l'année 2024 et un nouvel appel d'offres pourra être lancé sur les autres années de l'agrément en fonction des retours de la première année.

III. Article 1 : Objet du marché

La présente consultation a pour objet **la prise en charge partielle du financement** de la conception et de l'animation d'une formation destinée aux différents acteurs de la déconstruction afin de permettre une réponse pertinente aux demandes des Maîtrises d'Ouvrage en termes de déconstruction sélective et de réemploi.

Cette prise en charge partielle aura pour objectif de limiter le reste à charge pour les stagiaires et ainsi de favoriser le déploiement des formations réemploi sur le secteur de la construction.

1. Les objectifs de la formation.

A l'issue de la formation, le stagiaire devra pouvoir maîtriser les points suivants :

- Comprendre les enjeux de la déconstruction sélective.
- Lever les freins culturels sur cette thématique.
- Découvrir les outils et filières existants (diagnostics PEMD, acteurs du réemploi, plateformes...).
- Se familiariser avec les techniques de déconstruction sélective
- Savoir prendre en compte l'impact de la déconstruction sélective dans la détermination des moyens (moyens humains, moyens matériels, planification, sécurité, traçabilité...) pour répondre de manière pertinente à la demande des MOA.
- Avoir la capacité de coordonner un chantier de déconstruction sélective.

2. Axes d'intervention souhaités.

La prestation demandée dans cet appel d'offres comprend la création ou la mise à disposition d'un support de formation adaptée. Le formateur est libre dans la création de sa formation mais une validation du module par Valobat sera obligatoire avant le démarrage des formations. Le logo de Valobat devra être apposé sur l'ensemble des supports (formation et communication stagiaire).

La formation devra contenir au minimum les éléments suivants :

Comprendre les enjeux du réemploi (à hauteur d'environ 10% du temps de formation).

- La préservation des ressources et l'économie circulaire dans le bâtiment,
- Hiérarchie entre conserver, réemployer, recycler,
- Objectifs en termes de réemploi/ recyclage
- Présentation des principales évolutions réglementaires des dernières années (loi AGECE, loi RE2020, ...) sur le réemploi
- Les freins les plus courants au réemploi dans le bâtiment et les leviers à mettre en place pour les contourner
- Chiffres du réemploi dans le bâtiment en France

La mise en pratique du réemploi dans le curage/ la déconstruction avec illustration par un cas concret (à hauteur d'environ 70% du temps de formation).

- La compréhension des objectifs réemploi dans les cahiers des charges
- La connaissance et la compréhension du diagnostic PEMD / Ressources
- La récupération des matériaux en phase curage/ démolition
 - Identifier les matériaux réemployables
 - Les bonnes pratiques du curage soignée
 - Organiser le chantier et les étapes de la récupération (tri, conditionnement, stockage).
 - Trouver les débouchés pour les matériaux curés
- Chiffrer la dépose préservante
- Valoriser un savoir-faire

Cas pratique (à hauteur d'environ 20% du temps de formation)

- Présentation d'un cas pratique illustré (exemple de chantier, présentation de solutions de réemploi...)

Visite de site (1/2 journée complémentaire à la formation):

- Visite d'un chantier avec un fort enjeu réemploi, d'une plateforme de réemploi ou de tout acteur pouvant apporter une valeur ajoutée à la formation dispensée...

A noter : il est demandé aux candidats d'être force de proposition pour le choix du/des site(s) à visiter. Cependant, en fonction des possibilités, Valobat pourra également orienter le(s) candidat(s) retenu(s) vers ses chantiers expérimentaux ou autres sites pertinents.

Le candidat est libre de proposer un projet de formation propre dont les thématiques sont proches et permettent d'atteindre les objectifs. L'objectif est de soutenir également les formations existantes si celles-ci répondent aux objectifs souhaités par Valobat.

IV. Article 2 : Description des prestations attendues

1. Enjeux et publics visés :

La formation est destinée aux encadrants d'entreprises de travaux (essentiellement de la démolition et du curage), aux maîtres d'œuvre d'exécution et aux architectes. Elle doit leur permettre de répondre de manière adaptée à leurs MOA sur les sujets du réemploi voire, en l'absence de demande des MOA, de prendre l'initiative de l'orientation vers de la déconstruction sélective et du réemploi. Cette formation a également l'objectif d'aider les entrepreneurs à l'organisation et au déploiement de l'activité réemploi sur leurs chantiers de curage/ démolition.

2. Prestations attendues

Les candidats retenus par Valobat devront concevoir les supports de formation adaptés au contexte et aux objectifs de Valobat.

L'ensemble des tâches relatives à l'animation et l'organisation de la formation sera effectué par les candidats retenus : suivi des inscriptions, convocation des stagiaires, logistique (salle de formation, hébergement éventuel...).

Valobat participera quant à lui à un financement partiel de la formation à répercuter sur le prix de la formation proposée aux stagiaires.

Les candidats devront remplir sur la durée du contrat **au minima** les objectifs suivants :

- Réaliser **une session de formation** pour chaque région sur laquelle ils auront été retenus
- Un minimum de **12 stagiaires formés** pour chaque région sur laquelle ils auront été retenus

3. Allotissement

Pour cet appel d'offres, il est prévu une intervention sur la France hexagonale.

L'appel d'offres est ainsi alloti :

Numéro de Formation	Formation	Numéro de Région	Région Valobat
3	A destination des Entreprises de travaux de curage/ démolition	A	Haut de France, Grand Est
		B	Normandie, Ile de France
		C	Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire
		D	Nouvelle aquitaine, Ouest Occitanie
		E	Est Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse
		F	Bourgogne France comté, Auvergne Rhône Alpe

Le candidat doit répondre à **minima à 3 lots** (un lot correspondant à une région) mais est libre de répondre à plus de trois lots.

Lors de sa réponse il doit préciser le nombre de lot (minimum 3) sur lequel il souhaite s'engager et pour lesquels il garantit la tenue des objectifs sur la durée du contrat.

Ainsi un candidat peut répondre aux 6 lots et souhaiter s'engager sur seulement 3 lots. En cas d'offre satisfaisante, Valobat pourra le désigner sur 3 des 6 lots.

A noter : dans l'objectif de faciliter la gestion des contrats et de contrôler les coûts liés à la préparation des formations, Valobat envisage la sélection de **2 candidats** sur les lots 3A à 3F.

Remarque : Si un candidat a la capacité de remplir les objectifs fixés sur un des deux territoires d'outre-mer géré par Valobat (Martinique et Guyane), il peut le proposer dans sa réponse. Il est toutefois demandé à minima un partenaire local pour pouvoir prétendre effectuer le module de formation sur un de ces territoire.

4. Modalités de formation et planification

Les formations seront dispensées en présentiel, durant **2 jours consécutifs**. S'ajoute à ces 2 jours, **une demi-journée de visite de site(s)** (voire de l'étude d'un second cas concret en cas d'impossibilité de visite) qui pourra être disjoint des 2 journées de formation théorique de manière à s'adapter à la temporalité des chantiers à visiter.

Le seuil minimum est d'environ 8 stagiaires avec un maximum de 14 stagiaires par session.

Il est attendu au minimum une session de formation en 2024 pour chacune des régions Valobat soit **6 formations** pour les **lots 3.A à 3.F**.

A noter : Les candidats retenus doivent communiquer via leurs canaux habituels afin de trouver les stagiaires. La participation de Valobat devra systématiquement être mentionnée lors de chacune des communications.

Valobat effectuera également une communication relative à cette formation de manière à toucher un large public et aider le candidat dans la promotion des formations. Valobat pourra participer en lien avec le formateur à la recherche de stagiaires pour compléter les sessions de formation.

Une option d'ouverture à la visio de la formation devra être proposée si le candidat le juge nécessaire notamment pour toucher un public plus large.

5. Modalités de prise en charge financière par Valobat

Valobat prendra en charge une partie du financement de la formation qui devra être répercuté sur les stagiaires. Cette prise en charge sera comprise entre **50** et **75%** du montant facturé aux stagiaires dans la limite d'un montant totale maximal de **16 500€** par région.

La part de prise en charge réelle sera validée lors de la phase de passation des marchés en fonction des offres reçues.

La prise en charge partielle du financement du module de formation se fera sous deux conditions :

- Validation de la session de formation sur chacune des 3 régions (minimum) sur lesquelles il aura été retenu
- Validation d'un minimum de 12 stagiaires formés sur chacune des 3 régions (minimum) sur lesquelles il aura été retenu

En cas de non-respect d'une des deux conditions, Valobat se réserve le droit de diminuer l'enveloppe de prise en charge au prorata des prestations réellement réalisées.

Une fois les formations effectuées, le formateur devra envoyer à Valobat les factures des stagiaires et les attestations de présence pour la prise en charge financière.

La facturation des prestations s'échelonnera de la façon suivante :

- 30% après réservations des stagiaires
- Le solde après réalisation de la formation

6. Support de formation

Le module de formation ne pourra être utilisé en dehors des formations conventionnées par Valobat qu'après accord avec la direction Valobat. De la même façon, Valobat ne pourra utiliser le support de formation du candidat qu'en cas d'accord de celui-ci.

En cas d'accord, la traçabilité des stagiaires formés devra être apporté à Valobat.

7. Réunions au cours du marché

2 réunions sont prévues au marché :

- 1 réunion de lancement avec présentation des projets de supports de formation pour validation par Valobat,
- 1 réunion d'analyses et de retours d'expérience à la suite de la première session de formation.

8. Evaluation des acquis des stagiaires

Aucune évaluation n'est demandée. Les candidats peuvent toutefois proposer des outils d'évaluation.

Une attestation de suivi de formation devra être remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

9. Preuve de la réalisation de la prestation et retour qualitatif des stagiaires

Pour chaque session de formation, les candidats retenus s'engagent à fournir à Valobat :

- La liste des stagiaires avec la fonction et le nom de son entreprise,
- Les feuilles d'émargement par demi-journée signées par chaque stagiaire,
- Les feuilles d'émargement par demi-journée signées par le(s) formateur(s),
- Pour chaque visite, une attestation de visite dûment signé et tamponné par le site concerné,
- Les enquêtes de satisfaction complétées par les stagiaires
- Les factures pour chaque stagiaire pour prise en charge financière
- Retour du formateur sur le format de la formation et sur la manière dont elle a pu être déployée

L'ensemble de ces documents doit être communiqué à Valobat dans un délai de 10 jours ouvrés après la session.